

---

**ENTENTE OISE-AISNE**  
**Syndicat mixte EPTB**

**Réunion du Bureau du 7 janvier 2020**

---

**Délibération n° 20-01** relative à l'avenant n°1 du lot 1 pour le marché de travaux du seuil Pasteur

---

**TITULAIRES PRÉSENTS : 14**

Mme Dominique ARNOULD ; M. Renaud AVERLY ; M. Joël BOUCHEZ ; M. Alain BRAILLY ; M. Bernard BRONCHAIN ; Mme Nicole COLIN ; M. Eric DE VALROGER ; M. Hervé GIRARD ; M. Jean-Noël GUESNIER ; M. Jean-François LAMORLETTE ; Mme Annick LEFEBVRE ; M. Gérard SEIMBILLE ; M. Jean-Jacques THOMAS ; Mme Bernadette VANNOBEL ;

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS : 4**

M. Jean-Michel DARSONVILLE ; Mme Monique MERIZIO ; Mme Arlette PALANSON ; M. Dimitri ROLAND ;

- Vu la délibération n°18-38 relative aux délégations données au Bureau ;
- Vu le marché n°2018-12 pour le réaménagement des berges du Gland pour augmenter le débit capable en secteur urbain, avec dérasement des seuils Pasteur et du seuil du moulin vert – Hirson (02) – Lot 1 – travaux de terrassement et de génie civil,

L'avenant permet de fixer les évolutions entre les quantités prévues au marché initial et les quantités réellement mises en œuvre. De plus, le retard pris dans la réalisation du référé préventif, les demandes complémentaires formulées par les services de l'Etat au cours du chantier ainsi que des travaux complémentaires nécessitent la fixation de prix nouveaux.

Les différentes modifications apportées et leurs justifications sont détaillées dans l'avenant et ses annexes, jointes à la présente délibération.

Le montant initial du marché est : 1 106 798,55 € HT.

L'avenant n°1 incluant l'évolution des quantités et l'intégration de prix nouveaux porte le montant du marché à : 981 601,66 € HT, soit une diminution au global de 11,31 %.

Après avoir délibéré,

**LE BUREAU, à l'unanimité,**

- **Approuve** l'avenant n°1 et ses annexes au marché n°2018-12,
- **Autorise le Président** à signer l'avenant n°1 au marché n°2018-12, ci-annexé,

Fait et délibéré, à SAMOUSSY, le 7 janvier 2020



JEAN MICHEL CORNET  
2020.01.07 17:48:13 +0100  
Ref:20200107\_172500\_1-1-O  
Signature numérique  
Directeur des Services



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

**EXE10**

## AVENANT N° 1

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

ENTENTE OISE AISNE  
11 cours Guynemer  
60 200 COMPIEGNE  
Tél : 03 44 38 83 83  
Email : entente@oise-aisne.fr

### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT – Centre terrassement Ile-de-France Nord (Mandataire)  
9, rue Pierre Emmanuel  
F-95330 DOMONT  
Tél : +33 1 39 35 53 20  
Fax : +33 1 39 35 53 21

S.A.S. C.G.C.R. (Co-traitant)  
ZAC des trois rivières – B.P. n°68  
02 500 BUIRE  
Tél : 03 23 58 75 12  
Fax : 03 23 58 75 10

### C - Objet du marché public

#### ■ Objet du marché public :

Projet de réaménagement des berges du Gland pour augmenter le débit capable en secteur urbain, avec dérasement des seuils pasteur et du seuil du Moulin Vert – Hirson (02) – Lot 1 – travaux de terrassement et de Génie Civil – Marché n° 2018 - 12

#### ■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 31 octobre 2018

#### ■ Durée d'exécution des travaux, hors période de préparation :

- 4 mois pour la phase 1,
- 1 mois et 1 semaine pour la phase 2.

#### ■ Montant initial du marché public :

- Montant HT (Phases 1 et 2) : **1 106 798,55 €**
- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant TTC (Phases 1 et 2) : **1 328 158,26 €**

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications induites par le présent avenant :

- Modification de la masse des travaux initialement prévue et du montant du marché initial,
- Notification définitive des prix nouveaux provisoires,
- Modification du phasage et de la durée du marché.

Le présent avenant entre dans le cadre du décret 2016-360 et en particulier de l'article 139.

## E – Modifications apportées

### ■ Evolution des quantités du marché et prix nouveaux :

Le présent avenant introduit les rémunérations complémentaires, exposées dans le tableau financier et le mémoire d'analyse financière joint au présent document.

Les variations de quantités et prix nouveaux sont décomposés comme suit :

1. Evolution des quantités prévues au marché initial
2. Etablissement de Prix nouveaux correspondant à des travaux supplémentaires justifiés par :
  - Le référé préventif réalisé sur les bâtiments à proximité du chantier,
  - La prise en compte des demandes exprimées par les services de l'Etat en cours de réalisation.

Pour prendre en compte ces évolutions, les pièces du marché sont modifiées de la façon suivante :

### Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Pas de modification introduite

### Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Pas de modification introduite

### BPU

Le bordereau des prix est complété par les prix nouveaux suivants : PN1, PN2, PN9, PN10, PN11, PN12, PN 15, PN16, PN17, PN18, PN19, PN21, PN23, PN24, PN25 et PN28.

### DQE

Le DQE du marché est modifié des quantités supplémentaires précisées dans les tableaux financiers joints au présent avenant.

Les tableaux détaillés ci-après présentent l'évolution des quantités par poste.

### 1. Evolution des quantités du marché

#### Phase 1 :

Arasement de 2 seuils à Hirson			
Rubrique	DESIGNATION	Montant Marché (€ HT)	Montant Modifié (€ HT)
LOT1 phase 1 : génie civil et terrassement			
A	PRIX GENERAUX	135 470.00	135 470.00
B	TRAVAUX PREPARATOIRES	178 087.80	197 981.19
C	TRAVAUX DE GENIE CIVIL	260 336.00	270 886.11
D	TRAVAUX DE TERRASSEMENT	496 071.75	180 585.61
E	TRAVAUX DE FINITION	36 119.00	32 494.00
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX PHASE 1 (€ HT)		1 106 084.55	817 416.91
TVA( 20%)		221 216.91	163 483.38
MONTANT TOTAL TTC		1 327 301.46	980 900.29

**Phase 2 :**

Rubrique	DESIGNATION	Montant Marché (€ HT)	Montant Modifié (€ HT)
	Arasement de 2 seuils à Hirson		
	LOT1 phase 2 : génie civil et terrassement		
F	PRESTATION A REALISER EN JUILLET 2020	714.00	0.00
	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX PHASE 2 (€ HT)	714.00	0.00
	TVA( 20%)	142.80	0.00
	MONTANT TOTAL TTC	856.80	0.00
	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (PHASE 1 + PHASE 2) (€ HT)	1 106 798.55	817 416.91
	TVA( 20%)	221 359.71	163 483.38
	MONTANT TOTAL TTC	1 328 158.26	980 900.29

L'évolution sur les quantités du marché introduit une modification du montant du marché de :  
- 289 381,64 € HT

Ci-dessous sont présentées les principales évolutions de quantités par série de Prix :

- **A - Prix généraux**

Pas de modification.

- **B - Travaux préparatoires**

Evolution des prix à la hausse :

Un batardeau Watergate supplémentaire a été rendu nécessaire par l'interdiction de la police de l'eau de terrasser dans le cours d'eau avant mi-juillet. Ce batardeau a été effectivement mis en place, mais à la suite d'actes de vandalismes sur celui-ci, il a été remplacé par un batardeau en terre.

La mise en place et le retrait de ce batardeau supplémentaire est donc facturé selon les mêmes prix forfaitaires que respectivement les postes B12 et B19.

Evolution des prix à la baisse :

Le chantier était prévu en deux temps pour permettre un abaissement progressif de la nappe phréatique. Après analyse de l'évolution de la nappe par suivi des piézomètres et analyse des fissuromètres lors des travaux, il a été décidé d'abaisser la ligne d'eau en une seule fois (cf. OS N°6). Le prix B110 correspondant à la mise en place de boudins géotextile n'est donc pas facturé.

- **C - Travaux de Génie Civil**

Les prestations réalisées en plus et en moins par rapport au marché s'équilibrent concernant les travaux de Génie Civil. Une légère hausse est engendrée par rapport à la quantité de béton de comblement utilisé pour combler les affouillements béton

- **D - Travaux de terrassement**

Evaluation à la baisse :

Les quantités de matériaux à évacuer sont inférieures à celles prévues au marché initial, notamment suite à la décision de la police de l'eau de limiter l'évacuation des matériaux au seuil de Moulin Vert, et de ne pas terrasser l'atterrissement situé en amont du seuil du Moulin Vert. Les quantités du prix D3 sont donc revues à la baisse.

Les analyses des sédiments réalisées par l'Entreprise n'ont révélé aucune pollution sur les zones de déblai. Le prix D4 n'est donc pas facturé.

Les quantités de grave silico-calcaire pour la reconstitution du substrat sont inférieures à celles prévues au marché initial, du fait de la réutilisation de la frange grossière des sédiments du lit (cf. demande de la police de l'eau de ne pas recharger le fond du lit mineur en matériaux silico-calcaire).

Les quantités correspondantes au prix D15 ont donc été réduites.

- **E - Travaux de finition**

Evaluation à la baisse :

Les analyses effectuées sur les enrobés n'ont permis d'identifier aucune pollution à l'amiante ou à l'HAP. Le prix E4 correspondant à la plus-value pour évacuation d'enrobé contenant de l'amiante et des HAP n'est donc pas facturé.

- **F - Prestation à réaliser en Juillet 2020**

Evaluation à la baisse :

Les seuils provisoires faisant l'objet du prix B110 n'étant pas réalisés, le prix F1 correspondant à leur retrait n'est pas facturé.

Le DQE du marché est modifié selon les nouvelles quantités précisées dans le tableau final joint au présent avenant.

## 2. Prix nouveaux

Le détail des prix nouveaux est exposé dans le mémoire d'analyse financière joint au présent document. Le récapitulatif des prix nouveaux est présenté ci-dessous :

- **Référé préventif réalisé sur les bâtiments à proximité du chantier**

Rubrique	Désignation	U	Quantités Marché	P.U. (€ HT)	Montant (€ HT)
PN 1	Immobilisation suite OS n°3	ft	1	25022.80	25022.80
PN 2	Réalisation des sondages	ft	1	1341.65	1341.65

- **Demandes exprimées par les services de l'Etat en cours de travaux**

Rubrique	Désignation	U	Quantités Marché	P.U. (€ HT)	Montant (€ HT)
PN 9	Tri des matériaux du site du Moulin Vert	m3	2597.5	8.00	20780.00
PN 10	Part de l'aménagement agricole non pris en compte	ft	1	13726.35	13726.35
PN 11	Réagencement des blocs mis en place dans le lit du cours d'eau	ft	1	6000.00	6000.00
PN 12	Reprise des études	ft	1	8000.00	8000.00

• **Autres travaux non prévus au bordereau des prix unitaires**

Rubrique	Désignation	U	Quantités Marché	P.U. (€ HT)	Montant (€ HT)
PN 15	Modification de l'organisation du chantier durant les travaux	ft	1	29671.30	29671.30
PN 16	Mire limnimétrique	ft	1	590.20	590.20
PN 17	Surprofondeur du bras annexe du Gland	ft	1	5250.00	5250.00
PN 18	Prolongement du réseau d'eau pluvial communal	ft	1	4410.65	4410.65
PN 19	Prolongement des écoulements d'eau au seuil Pasteur	ft	1	3154.20	3154.20
PN 21	Reprise des affouillements en pied de mur TH6 et TH7	ft	1	4964.50	4964.50
PN 23	Immobilisation des équipes pendant la dépose de la passerelle Pasteur	ft	1	2759.20	2759.20
PN 24	Frais de reprise des travaux au droit de l'étalement provisoire	Ft	1	2322.55	2322.55
PN 25	Immobilisation des équipes pour le passage du tour de France	Ft	1	6707.35	6707.35
PN 28	Impact sur les frais généraux de l'entreprise (CCAG travaux – article 17)	ft	1	29484.00	29484.00

**Récapitulatif :**

Désignation	Montant (€ HT)
<b>Evolution des quantités du marché</b>	
Evolution sur les quantités du marché	-289 381,64
<b>Nouveaux prix</b>	
Référé préventif réalisé sur les bâtiments à proximité du chantier	26 364,45
Demandes et contraintes supplémentaires apportées par les services de l'Etat,	48 506,35
Réalisation de travaux non prévu au bordereau des prix unitaires,	89 313,95
<b>MONTANT TOTAL DES MODIFICATIONS</b>	<b>-125 196,89</b>

**Modification du phasage et de la durée du marché**

L'OS n°6, a prescrit la modification du phasage. Le chantier était prévu en deux temps pour éviter un abaissement trop brutal de la nappe phréatique. Suite au suivi des piézomètres et des fissuromètres lors des travaux, la mise en place d'un seuil provisoire pour un abaissement en deux temps ne s'avère plus nécessaire. L'abaissement de la ligne d'eau au droit des seuils Pasteur est réalisé en un seul temps, cette modification des travaux a été notifiée à l'entreprise par l'**OS n°6**. Les travaux de la phase 2 (retrait des seuils provisoires) ne sont donc pas réalisés.

Modification du délai d'exécution : non-exécution des travaux de la phase 2. Délai contractuel d'exécution des travaux de la phase 2 (2020) : 1 mois et 1 semaine.

Incidence financière : la non réalisation de la phase 2 implique une incidence financière présenté dans les évolutions des quantités du marché du présent avenant.

#### ■ Incidence financière de l'Avenant

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON  OUI

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **1 106 798.55 €**
- Montant TTC : **1 328 158.26 €**

Montant du marché public après modifications

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **981 601.66 €**
- Montant TTC : **1 177 921.99 €**

Montant des modifications apportées

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **- 125 196.89 €**
- Montant TTC : **- 150 236.27 €**
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial : **- 11.31 % au global, dont + 1.3 % selon la condition n°2 de l'article 139 du décret 2016-360, + 13.5 % selon la condition n°3 de l'article 139 du décret 2016-360, et - 26.15 % selon la condition n°5 de l'article 139 du décret 2016-360.**

**Répartition selon les conditions de l'article 139 du décret 2016-360 présenté dans l'annexe 3.**

#### ■ Pièces jointes :

- Annexe 1 : DGD avec les quantités modifiées,
- Annexe 2 : Rapport d'analyse financière sur évolution des quantités et prix nouveaux,
- Annexe 3 : Tableau des modifications du marché initial selon les cas précisés à l'article 139 du décret n°2013-360

## F - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## G - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*



## H - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

### ■ En cas de notification par voie électronique :

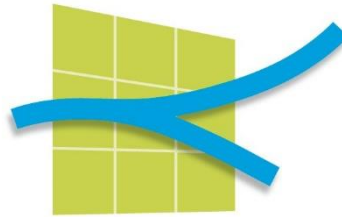
*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*



Dérèglement de 2 seuils à Hirson			Marché initial			Marché modifié		
Rubrique	DESIGNATION	U	QUANTITES MARCHÉ	P.U. (€ HT)	Montant Marché (€ HT)	QUANTITES MODIFIEES	P.U. (€ HT)	Montant Modifié (€ HT)
PN	<b>PRIX NOUVEAUX</b>				0.00			164 184.75
	<b>Référentiel réalisé sur les bâtiments à proximité du chantier</b>							26 364.45
PN 1	Immobilisation suite ON n°3	ft	0	0.00	0.00	1.00	25 022.80	25 022.80
PN 2	Réalisation des sondages	ft	0	0.00	0.00	1.00	1 341.65	1 341.65
	<b>Demandes et contraintes supplémentaires apportées par les services de l'Etat</b>							48 506.35
PN 3	Mise en place du WaterGate au seuil Pasteur	ft	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PN 4	Dépose Watergate seuil Pasteur	ft	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PN 5	Mise en place du WaterGate au seuil Moulin Vert	ft	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PN 6	Dépose WaterGate seuil Moulin Vert	ft	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PN 7	Ouverture progressive seuil Pasteur	ft	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PN 8	Ouverture progressive seuil Moulin Vert	ft	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PN 9	Tri des matériaux du site du Moulin Vert	ft	0	0.00	0.00	2 597.50	8.00	20 780.00
PN 10	Part de l'aménagement agricole non pris en compte	ft	0	0.00	0.00	1.00	13 726.35	13 726.35
PN 11	Réagencement des blocs mis en place dans le lit du cours d'eau	ft	0	0.00	0.00	1.00	4 000.00	6 000.00
PN 12	Reprise des études	ft	0	0.00	0.00	0.00	0.00	8 000.00
	<b>Dégradations volontaires</b>							0.00
PN 13	Dégradations des engins et du matériel de l'entreprise	ft	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PN 14	Dégradation du waterGate et construction d'un batardeau en remblais	ft	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	<b>Réalisation de travaux non prévus au bordereau de prix unitaires</b>							59 829.95
PN 15	Modification de l'organisation du chantier durant les travaux	ft	0	0.00	0.00	1.00	29 671.30	29 671.30
PN 16	Mire limnimétrique	ft	0	0.00	0.00	1.00	590.20	590.20
PN 17	Surprofondeur du bras annexe du Gland	ft	0	0.00	0.00	1.00	5 250.00	5 250.00
PN 18	Prolongement du réseau d'eau pluvial communal	ft	0	0.00	0.00	1.00	4 410.65	4 410.65
PN 19	Prolongement des écoulements d'eau au seuil Pasteur	ft	0	0.00	0.00	1.00	3 154.20	3 154.20
PN 20	Approfondissement de la démolition au seuil du Moulin Vert	ft	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PN 21	Reprise des affouillements en pied de mur TH6 et TH7	ft	0	0.00	0.00	1.00	4 964.50	4 964.50
PN 22	Formation de 2 personnes locales en insertion	sem	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PN 23	Immobilisation des équipes pendant la dépose de la passerelle Pasteur	ft	0	0.00	0.00	1.00	2 759.20	2 759.20
PN 24	Frais de reprise des travaux au droit de l'étalement provisoire	Ft	0	0.00	0.00	1.00	2 322.55	2 322.55
PN 25	Immobilisation des équipes pour le passage du tour de France	Ft	0	0.00	0.00	1.00	6 707.35	6 707.35
	<b>Renforcement de moyens et pertes de productivité</b>							29 484.00
PN 26	Impact sur la structure des prix du marché	ft	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PN 27	Encadrement complémentaire	ft	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PN 28	Impact sur les frais généraux de l'entreprise	ft	0	0.00	0.00	1.00	29 484.00	29 484.00

A	PRIX GENERAUX				135 470.00 €			135 470.00 €
B	TRAVAUX PREPARATOIRES				178 087.80 €			197 981.19 €
C	TRAVAUX DE GENIE CIVIL				260 336.00 €			270 886.11 €
D	TRAVAUX DE TERRASSEMENT				496 071.75 €			180 585.61 €
E	TRAVAUX DE FINITION				36 119.00 €			32 494.00 €
F	PRIX NOUVEAUX				- €			164 184.75 €
	<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX PHASE 1 (€ HT)</b>				1 106 084.55 €			981 601.66 €
	TVA( 20%)				221 216.91 €			196 320.33 €
	<b>MONTANT TOTAL TTC</b>				1 327 301.46 €			1 177 921.99 €

Dérèglement de 2 seuils à Hirson								
Rubrique	DESIGNATION	U	QUANTITES 2020	P.U. (€ HT)	Montant (€ HT)	QUANTITES 2020	P.U. (€ HT)	Montant (€ HT)
	<b>LOT 1 phase 2 : génie civil et terrassement</b>							
F	<b>PRESTATION A REALISER EN JUILLET 2020</b>				714.00 €			- €
F1	Suppression des 2 seuils provisoires ; seuils Pasteur (TH10)	u	2	357.00 €	714.00 €	0.00	357.00 €	- €
	<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX PHASE 2 (€ HT)</b>				714.00 €			- €



## Entente Oise-Aisne

---

Projet de réaménagement des berges du Gland pour augmenter le débit capable en secteur urbain, avec dérasement des seuils Pasteur et du Moulin Vert, Hirson (02)

### **lot 1 - Terrassement et Génie Civil** **Rapport d'analyse financière sur** **l'évolution des quantités et les prix** **nouveaux**

01634279 | décembre 2019 | v2



Immeuble Central Seine  
42-52 quai de la Rapée  
75582 Paris Cedex 12

Email : [benoit.cortier@setec.fr](mailto:benoit.cortier@setec.fr)

T : 01 82 51 64 02  
F : 01 82 51 41 39

Directeur d'affaire : CTB

Responsable d'affaire : CTB

N°affaire : 01634279

Fichier : annexe 1 - Analyse financière-lot 1.docx

Version	Date	Etabli par	Vérifié par	Nb pages	Observations / Visa
1	13/12/2019	JCC	CTB	15	
2	19/12/2019	JCC	CTB	15	Pris en compte remarques EOA, et modifications suite à la réunion avec VCT

## TABLE DES MATIÈRES

1	FICHE MARCHE.....	5
2	ANALYSE FINANCIERE DES EVOLUTIONS APPORTEES AU MARCHE INITIAL .....	7
2.1	Historique des échanges concernant la demande de rémunération complémentaire .....	7
2.2	Décomposition des quantités modifiées au marché initial résultant des décisions en cours de chantier .....	7
2.2.1	Quantités modifiées résultant des décisions prises en cours de chantier.....	7
2.2.2	Récapitulatif des évolutions des quantités du marché .....	10
2.3	Prix nouveaux .....	11
3	SYNTHESE .....	15



# 1 FICHE MARCHE

*Objet du marché :*

Réaménagement des berges du Gland pour augmenter le débit capable en secteur urbain, avec dérasement des seuils Pasteur et du Moulin Vert, Hirson (02) – lot 1 travaux de terrassement et de Génie Civil.

*Titulaire du marché public – lot 1 travaux de terrassement et de Génie Civil :*

**VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT**  
**Centre terrassement Ile-de-France Nord (Mandataire)**

9, rue Pierre Emmanuel  
F-95330 DOMONT  
Tél : +33 1 39 35 53 20  
Fax : +33 1 39 35 53 21

**S.A.S. C.G.C.R. (Co-traitant)**

ZAC des trois rivières – B.P. n°68  
02 500 BUIRE  
Tél : 03 23 58 75 12  
Fax : 03 23 58 75 10

*Maitre d'ouvrage :*

**ENTENTE OISE AISNE**

11 cours Guynemer  
60 200 COMPIEGNE  
Tél : 03 44 38 83 83  
Email : entente@oise-aisne.fr

*Maitre d'œuvre :*

**SETEC HYDRATEC (Mandataire)**

Immeuble Central Seine  
42/52 quai de la Rapée  
CS 71230 – 75 583 Paris cedex 12  
SIRET 301 392 569 000 85

**HYDROSPHERE (Sous-traitant)**

2 avenue de la mare  
ZI des Béthunes  
95 072 CERGY PONTOISE CEDEX  
Tél : 01 30 73 17 18  
Email : infos@hydrosphère.fr  
SIRET 419 589 783 000 36



*Montant du marché :*

**1 106 798,55 € HT**

*Délais :*

Phase 1

- OS de démarrage de la période de préparation au mars 2019 pour 2 mois
- OS de démarrage du chantier au 20 mai 2019 pour 4 mois

Phase 2

- Non notifié

## 2 ANALYSE FINANCIERE DES EVOLUTIONS APPORTEES AU MARCHE INITIAL

### 2.1 HISTORIQUE DES ECHANGES CONCERNANT LA DEMANDE DE REMUNERATION COMPLEMENTAIRE

Vinci Construction Terrassement a transmis par mail au MOE une Demande de Rémunération Complémentaire le 21/09/2019.

Le MOE a rédigé un rapport d'analyse en retour, transmis par mail à l'entreprise le 18/10/2019.

A la suite de ce retour, VCT a transmis par mail le 22/10/2019 et par courrier postal, reçu par le MOE le 24/10/2019, une demande de rémunération complémentaire rectifiée.

Une réunion entre l'Entreprise et le MOE a été réalisé le 05/11/2019 ayant permis de valider les évolutions des travaux et les incidences financières correspondantes.

Le présent rapport présente l'analyse financière des évolutions apportées au marché initial proposée par le maître d'œuvre et validée par le titulaire du marché.

### 2.2 DECOMPOSITION DES QUANTITES MODIFIEES AU MARCHE INITIAL RESULTANT DES DECISIONS EN COURS DE CHANTIER

#### 2.2.1 Quantités modifiées résultant des décisions prises en cours de chantier

- **B12 – Batardage/dérivation en amont du seuil du Moulin Vert (TH3)**

Un batardeau Watergate a été rendu nécessaire en amont du seuil Pasteur par l'interdiction de la police de l'eau de terrasser dans le cours d'eau avant mi-juillet. Ce batardeau a été effectivement mis en place, mais à la suite d'actes de vandalismes sur celui-ci, il a été remplacé par un batardeau en terre.

Un batardeau supplémentaire est donc facturé selon le même prix forfaitaire que le poste B12 pour le batardage en amont du seuil du Moulin Vert.

Rubrique	Désignation	U	P.U. (€ HT)	Quantités Marché	Montant Marché (€ HT)	Quantités Réalisées	Montant des quantités réalisées à facturer (€ HT)
B12	Batardage/dérivation en amont du seuil du Moulin Vert (TH3)	Ft	10 300.00	1	10 300.00	2	20 600.00

- **B19 – Enlèvement du batardeau « Moulin Vert »**

Idem poste B12. Ce même batardeau Watergate, mis en place en amont du seuil Pasteur, a été retiré. L'enlèvement du batardeau est facturé suivant le même prix forfaitaire que le poste B19.

Rubrique	Désignation	U	P.U. (€ HT)	Quantités Marché	Montant Marché (€ HT)	Quantités Réalisées	Montant des quantités réalisées à facturer (€ HT)
B19	Enlèvement du batardeau « Moulin Vert »	Ft	913.00	1	913.00	2	1 826.00

- **B110 – Fourniture et mise en place de 2 seuils provisoires boudin de sable (TH10)**

Le chantier était prévu en deux temps pour éviter un abaissement trop brutal de la nappe phréatique. Suite au suivi des piézomètres et des fissuromètres lors des travaux, la mise en place d'un seuil provisoire pour un abaissement en deux temps ne s'avère plus nécessaire. L'abaissement de la ligne d'eau au droit des seuils Pasteur est réalisé en un seul temps (notifié par l'OS n°6), les 2 seuils provisoires en boudin de sable ne sont pas mis en place et ne sont pas facturés.

Rubrique	Désignation	U	P.U. (€ HT)	Quantités Marché	Montant Marché (€ HT)	Quantités Réalisées	Montant des quantités réalisées à facturer (€ HT)
B110	Fourniture et mise en place de 2 seuils provisoires boudin de sable (TH10)	U	688.00	2	1 376.00	0	0.00

- **D3 – Terrassement en déblai et évacuation**

Les quantités de matériaux finalement évacués sont inférieures à celles prévues au marché, notamment à la suite de la décision de la police de l'eau de limiter l'évacuation des matériaux au seuil du Moulin Vert, et de ne pas terrasser de lit mineur en amont de l'atterrissement rive gauche sur le site du Moulin Vert.

Rubrique	Désignation	U	P.U. (€ HT)	Quantités Marché	Montant Marché (€ HT)	Quantités Réalisées	Montant des quantités réalisées à facturer (€ HT)
D3	Terrassement en déblais et évacuation	m <sup>3</sup>	9.00	10 333	92 997.00	4 653	41 877.00

- **D4 – Plus-value au poste D3 pour sédiments contaminés (TH1 à TH3)**

Les analyses des sédiments réalisées par l'Entreprise n'ont révélé aucune pollution sur les zones de déblais. Ce poste, représentant un montant du marché important n'est pas facturé.

Rubrique	Désignation	U	P.U. (€ HT)	Quantités Marché	Montant Marché (€ HT)	Quantités Réalisées	Montant des quantités réalisées à facturer (€ HT)
D4	Plus-value au poste D3 pour sédiments contaminés (TH1 à TH3)	T	65.00	3 780	245 700.00	0	0.00

- **D15 – Fourniture et mise en œuvre de grave silico-calcaire (10-40 mm)**

Les quantités de grave silico-calcaire mises en place sont finalement inférieures aux quantités prévues au marché suite notamment à la décision de la police de l'eau de ne pas recharger le fond du lit mineur avec ces matériaux. 1/3 des quantités marchés ont été mis en place.

Rubrique	Désignation	U	P.U. (€ HT)	Quantités Marché	Montant Marché (€ HT)	Quantités Réalisées	Montant des quantités réalisées à facturer (€ HT)
D15	Fourniture et mise en œuvre de grave silico-calcaire (10-40 mm)	m <sup>3</sup>	38.40	823	31 603.20	262.23	10 069.63

- **F1 – Suppression des 2 seuils provisoires ; seuils Pasteur (TH10)**

Idem prix B110, l'abaissement de la ligne d'eau au droit des seuils Pasteur est réalisé en un seul temps (notifié par l'OS n°6), il n'y aura pas de seuil à supprimer. Il n'y a pas de seconde phase de travaux.

Rubrique	Désignation	U	P.U. (€ HT)	Quantités Marché	Montant Marché (€ HT)	Quantités Réalisées	Montant des quantités réalisées à facturer (€ HT)
F1	Suppression des 2 seuils provisoires ; seuils Pasteur (TH10)	U	357.00	2	714.00	0	0.00

## 2.2.2 Récapitulatif des évolutions des quantités du marché

### Phase 1 :

Arasement de 2 seuils à Hirson			
Rubrique	DESIGNATION	Montant Marché (€ HT)	Montant des quantités réalisées à facturer (€ HT)
	LOT1 phase 1 : génie civil et terrassement		
A	PRIX GENERAUX	135 470.00	135 470.00
B	TRAVAUX PREPARATOIRES	178 087.80	197 981.19
C	TRAVAUX DE GENIE CIVIL	260 336.00	270 886.11
D	TRAVAUX DE TERRASSEMENT	496 071.75	180 585.61
E	TRAVAUX DE FINITION	36 119.00	32 494.00
	<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX PHASE 1 (€ HT)</b>	<b>1 106 084.55</b>	<b>817 416.91</b>
	TVA( 20%)	221 216.91	163 483.38
	<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>1 327 301.46</b>	<b>980 900.29</b>

### Phase 2 :

Arasement de 2 seuils à Hirson			
Rubrique	DESIGNATION	Montant Marché (€ HT)	Montant des quantités réalisées à facturer (€ HT)
	LOT1 phase 2 : génie civil et terrassement		
F	PRESTATION A REALISER EN JUILLET 2020	714.00	0.00
	<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX PHASE 2 (€ HT)</b>	<b>714.00</b>	<b>0.00</b>
	TVA( 20%)	142.80	0.00
	<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>856.80</b>	<b>0.00</b>
	<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (PHASE 1 + PHASE 2) (€ HT)</b>	<b>1 106 798.55</b>	<b>817 416.91</b>
	TVA( 20%)	221 359.71	163 483.38
	<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>1 328 158.26</b>	<b>980 900.29</b>

L'évolution sur les quantités du marché introduit une modification du montant du marché de : - 289 381,64 € HT

## 2.3 PRIX NOUVEAUX

Le détail de chacun des prix nouveaux et les quantités appliquées figurent dans les tableaux ci-après :

- **Référé préventif réalisé sur les bâtiments à proximité du chantier**

Rubrique	Désignation	U	Quantités	P.U. (€ HT)	Montant (€ HT)	Commentaires
PN 1	Immobilisation suite OS n°3	ft	1	25022.80	25022.80	Immobilisation du matériel et du personnel durant le délai du référé empêchant toute intervention
PN 2	Réalisation des sondages	ft	1	1341.65	1341.65	Réalisation de 5 sondages pour constater l'état de fondation des murs

• Demandes exprimées par les services de l'Etat en cours de travaux

Rubrique	Désignation	U	Quantités	P.U. (€ HT)	Montant (€ HT)	Commentaires
PN 9	Tri des matériaux du site du Moulin Vert	m <sup>3</sup>	2597.5	8.00	20780.00	Dans le secteur du Moulin Vert les volumes de déblais / remblais sont les suivants : Volume total de déblai total (volume trié) : 2 597.5 m3 Volume de déblai stocké pour être réutilisé (poste D2) : 641.71 m3 Volume de déblai évacué (poste D3) : 1955.83 m3 Volume de terrassement en remblai des matériaux issus des déblais (poste D7) : 641.71 m3 Les postes D2, D3 et D7 ont été facturés suivant les volumes décrits ci-dessus, conformément aux prix du marché. Le tri des matériaux réalisé à la pelle est rémunéré selon un prix unitaire validé par le MOE de 8 €/m3.
PN 10	Part de l'aménagement agricole non pris en compte	ft	1	13726.35	13726.35	Cette demande fait référence à la modification des quantités du poste « D3 Terrassement en déblais et évacuation ». Le montant du marché initial pour ce poste est supérieur à 5% du montant du marché total. De plus les quantités exécutées diffèrent de plus d'1/4 en moins. Conformément au CCAG travaux – article 17, l'entreprise a droit à être indemnisée. Le montant de l'indemnisation de l'entreprise est évalué sur la base de la valorisation agricole que VCT a dû réaliser en amont du chantier sur la base des quantités prévisionnelles. La demande de rémunération complémentaire de 2.95 €/m3, portant le cout de déblai à 11.95 €/m3, au lieu de 9€ prévu au marché initial.
PN 11	Réagencement des blocs mis en place dans le lit du cours d'eau	ft	1	6000.00	6000.00	Un déplacement des blocs a été réalisé aux sites Pasteur et Moulin Vert. Le MOE valide un montant de 6 000 € HT pour ces deux sites.
PN 12	Reprise des études	ft	1	8000.00	8000.00	Des reprises de plans (profils en travers et vues en plans) ont été nécessaires pour réaliser les adaptations suites aux prescriptions des services de l'état. Le montant de rémunération validé est de 8 000.00 € HT.

- **Autres travaux non prévus au bordereau des prix unitaires**

Rubrique	Désignation	U	Quantités	P.U. (€ HT)	Montant (€ HT)	Commentaires
PN 15	Modification de l'organisation du chantier durant les travaux	ft	1	29671.30	29671.30	Ce prix rémunère les transferts d'engins hors de la zone de chantier prévue
PN 16	Mire limnimétrique	ft	1	590.20	590.20	Mire mise en place au niveau de la connexion Gland/Oise
PN 17	Surprofondeur du bras annexe du Gland	ft	1	5250.00	5250.00	Terrassements réalisés en déblai dans matériaux rocheux, prestation facturée relative au temps passé, cette prestation faisant suite à la prestation du poste B17.
PN 18	Prolongement du réseau d'eau pluvial communal	ft	1	4410.65	4410.65	Prolongement du réseau pour intégration de celui-ci avec le nouveau talus
PN 19	Prolongement des écoulements d'eau au seuil Pasteur	ft	1	3154.20	3154.20	Prolongement des réseaux particulier afin de ne pas dégrader les talus
PN 21	Reprise des affouillements en pied de mur TH6 et TH7	ft	1	4964.50	4964.50	Prix nouveau validé concernant les travaux en remblai petite masse pour traiter les sous-cavements.
PN 23	Immobilisation des équipes pendant la dépose de la passerelle Pasteur	ft	1	2759.20	2759.20	Fondations de la passerelle très dégradées vue en cours de chantier. Retrait de la passerelle pour mise en sécurité.
PN 24	Frais de reprise des travaux au droit de l'étalement provisoire	ft	1	2322.55	2322.55	Fondations de la passerelle très dégradées vue en cours de chantier. Etalement nécessaire pour mise en sécurité.
PN 25	Immobilisation des équipes pour le passage du tour de France	ft	1	6707.35	6707.35	Immobilisation due au passage du tour de France le 08/07/2019
PN 28	Impact sur les frais généraux de l'entreprise (CCAG travaux – article 17)	ft	1	29484.00	29484.00	Cette demande fait référence à la modification des quantités du poste « D4 : Plus-value au poste D3 pour sédiments contaminés (TH1 à TH3) ». Le montant du marché initial pour ce poste est supérieur à 5% du montant du marché total. De plus les quantités exécutées diffèrent de plus d'1/4 en moins (aucune n'a été réalisée). Conformément au CCAG travaux – article 17, l'entreprise a droit à être indemnisée. Le montant de l'indemnisation de l'entreprise est évalué sur la base des frais généraux non couvert du fait de la non-exécution de la prestation, sur le montant du prix du marché diminué d'1/4.

- **Récapitulatif des prix nouveaux :**

Désignation	Montant (€ HT)
Référé préventif réalisé sur les bâtiments à proximité du chantier	26 364.45
Demandes et contraintes supplémentaires apportées par les services de l'Etat,	48 506.35
Réalisation de travaux non prévu au bordereau des prix unitaires,	89 313.15
<b>TOTAL</b>	<b>164 184.75</b>





### 3 SYNTHÈSE

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des montants par rapport au marché :

Désignation	Montant (€ HT)
<b>Evolution sur les quantités du marché</b>	
Evolution sur les quantités du marché	-289 381,64
<b>Travaux supplémentaires</b>	
Référent préventif réalisé sur les bâtiments à proximité du chantier	26 364,45
Demandes et contraintes supplémentaires apportées par les services de l'Etat,	48 506,35
Réalisation de travaux non prévu au bordereau des prix unitaires,	89 313,95
<b>MONTANT TOTAL DES MODIFICATIONS</b>	<b>-125 196,89</b>

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **1 106 798.55 €**
- Montant TTC : **1 328 158.26 €**

Montant du marché public après modifications

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **981 601.66 €**
- Montant TTC : **1 177 921.99 €**

Montant des modifications apportées

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **-125 196.89 €**
- Montant TTC : **-150 236.27 €**
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial : **- 11.31 % au global, dont + 1.3 % selon la condition n°2 de l'article 139 du décret 2016-360, + 13.5 % selon la condition n°3 de l'article 139 du décret 2016-360, et - 26.15 % selon la condition n°5 de l'article 139 du décret 2016-360.**

Avenant n°1 au marché 2018-12 lot 1, Annexe 3

TABLEAU : MODIFICATIONS DU MARCHE INITIAL CLASSEES SELON LES CAS PRECISES A L'ARTICLE 139 DU DECRET N°2016-360

Intitulé	Descriptif	Montant (€ HT)	Cas prévus à l'article 139 du décret N°2016-360 du 5/03/2016				
			1	2	3	5	6
<b>Quantités modifiées résultant des décisions prises en cours de chantier</b>							
Augmentation des quantités	Modifications des quantités par rapport au marché	107 289.04				X a) les principaux acteurs du marché ont remis une offre b) application du prix du marché qui n'était pas supérieur à la moyenne du même prix pour les autres offres c) objet identique d) non applicable	
Baisse des quantités	Modifications des quantités par rapport au marché	-396 670.68				X a) les principaux acteurs du marché ont remis une offre b) application du prix du marché qui n'était pas notablement inférieur à la moyenne du même prix pour les autres offres. Représente moins de 5% du montant initial c) objet identique d) non applicable	
<b>Référé préventif réalisé sur les bâtiments à proximité du chantier</b>							
Immobilisation suite OS n°3	Immobilisation du matériel et du personnel durant le délai du référé empêchant toute intervention	25 022.80				X (Fin du référé qui a décalé le début de l'intervention)	
Réalisation des sondages	Réalisation de 5 sondages pour constater l'état de fondation des murs	1 341.65		X (Prestation nécessaires pour constater l'état des fondations)			
<b>Demandes exprimées par les services de l'Etat en cours de travaux</b>							
Tri des matériaux du site du Moulin Vert	Dans le secteur du Moulin Vert les volumes de déblais / remblais sont les suivants : Volume total de déblai total (volume trié) : 2 597.5 m3 Volume de déblai stocké pour être réutilisé (poste D2) : 641.71 m3 Volume de déblai évacué (poste D3) : 1955.83 m3 Volume de terrassement en remblai des matériaux issus des déblais (poste D7) : 641.71 m3 Les postes D2, D3 et D7 ont été facturés suivant les volumes décrits ci-dessus, conformément aux prix du marché. Le tri des matériaux réalisé à la pelle est rémunéré selon un prix unitaire validé par le MOE de 8 €/m3.	20 780.00				X (Prestation supplémentaire en conséquence des demandes des services de l'état)	
Part de l'aménagement agricole non pris en compte	Cette demande fait référence à la modification des quantités du poste « D3 Terrassement en déblais et évacuation ». Le montant du marché initial pour ce poste est supérieur à 5% du montant du marché total. De plus les quantités exécutées diffèrent de plus d'1/4 en moins. Conformément au CCAG travaux – article 17, l'entreprise a droit à être indemnisée. Le montant de l'indemnisation de l'entreprise est évalué sur la base de la valorisation agricole que VCT a dû réaliser en amont du chantier sur la base des quantités prévisionnelles.	13 726.35				X (Prestation supplémentaire en conséquence des demandes des services de l'état)	

	La demande de rémunération complémentaire de 2.95 €/m3, portant le cout de déblai à 11.95 €/m3, au lieu de 9€ prévu au marché initial.					
Réagencement des blocs mis en place dans le lit du cours d'eau	Un déplacement des blocs a été réalisé aux sites Pasteur et Moulin Vert. Le MOE valide un montant de 6 000 € HT pour ces deux sites.	6 000.00			X (Prestation supplémentaire en conséquence des demandes des services de l'état)	
Reprise des études	Des reprises de plans (profils en travers et vues en plans) ont été nécessaires pour réaliser les adaptations suites aux prescriptions des services de l'état. Le montant de rémunération validé est de 8 000.00 € HT.	8 000.00			X (Prestation supplémentaire en conséquence des demandes des services de l'état)	
<b>Autres travaux non prévus au bordereau des prix unitaires</b>						
Modification de l'organisation du chantier durant les travaux	Ce prix rémunère les transferts d'engins hors de la zone de chantier prévue.	29 671.30			X (réorganisation induisant des déplacements d'engins non prévisibles)	
Mire limnimétrique	Mire mis en place au niveau de la connexion Gland/Oise	590.20		X (le coût aurait été supérieur car l'entreprise disposait sur place des moyens matériel pour réaliser la pose)		
Surprofondeur du bras annexe du Gland	Terrassements réalisés en déblai dans matériaux rocheux, prestation facturée relative au temps passé, cette prestation faisant suite à la prestation du poste B17.	5 250.00		X (le coût aurait été supérieur car l'entreprise disposait sur place des moyens pour réaliser la surprofondeur)		
Prolongement du réseau d'eau pluvial communal	Prolongement du réseau pour intégration de celui-ci avec le nouveau talus	4 410.65		X (le coût aurait été supérieur car l'entreprise disposait sur place des moyens de prolonger le réseau)		
Prolongement des écoulements d'eau au seuil Pasteur	Prolongement des réseaux particulier afin de ne pas dégrader les talus	3 154.20		X (le coût aurait été supérieur car l'entreprise disposait sur place des moyens de prolonger les réseaux)		
Reprise des affouillements en pied de mur TH6 et TH7	Prix nouveau validé concernant les travaux en remblai petite masse pour traiter les sous-cavements.	4 964.50			X (Prestation supplémentaire en conséquence de l'état dégradé des murs)	
Immobilisation des équipes pendant la dépose de la passerelle Pasteur	Fondations de la passerelle très dégradées vue en cours de chantier. Retrait de la passerelle pour mise en sécurité.	2 759.20			X (Prestation supplémentaire en conséquence de l'état dégradé des fondations de la passerelle)	
Frais de reprise des travaux au droit de l'étalement provisoire	Fondations de la passerelle très dégradées vue en cours de chantier. Etalement nécessaire pour mise en sécurité.	2 322.55			X (Prestation supplémentaire en conséquence de l'état dégradé des fondations de la passerelle)	
Immobilisation des équipes pour le passage du tour de France	Immobilisation due au passage du tour de France le 08/07/2019	6 707.35			X (Immobilisation non prévisible)	
Impact sur les frais généraux de l'entreprise (CCAG travaux – article 17)	Cette demande fait référence à la modification des quantités du poste « D4 : Plus-value au poste D3 pour sédiments contaminés (TH1 à TH3) ». Le montant du marché initial pour ce poste est supérieur à 5% du montant du marché total. De plus les quantités exécutées différent de plus d'1/4 en moins (aucune n'a été réalisée). Conformément au CCAG travaux – article 17, l'entreprise a droit à être indemnisée. Le montant de l'indemnisation de l'entreprise est évalué sur la base des frais généraux non couvert du fait de la non-exécution de la prestation, sur le montant du prix du marché diminué d'1/4.	29 484.00			X (Rémunération due à la constatations de la non pollution des sédiments, et donc la non-exécution d'un poste conséquent du marché)	



---

**ENTENTE OISE-AISNE**  
**Syndicat mixte EPTB**

**Réunion du Bureau du 7 janvier 2020**

**Délibération n° 20-02** relative à l'avis sur le règlement d'information sur les crues du SPC Oise-Aisne

---

**TITULAIRES PRÉSENTS : 14**

Mme Dominique ARNOULD ; M. Renaud AVERLY ; M. Joël BOUCHEZ ; M. Alain BRAILLY ; M. Bernard BRONCHAIN ; Mme Nicole COLIN ; M. Eric DE VALROGER ; M. Hervé GIRARD ; M. Jean-Noël GUESNIER ; M. Jean-François LAMORLETTE ; Mme Annick LEFEBVRE ; M. Gérard SEIMBILLE ; M. Jean-Jacques THOMAS ; Mme Bernadette VANNOBEL ;

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS : 4**

M. Jean-Michel DARSONVILLE ; Mme Monique MERIZIO ; Mme Arlette PALANSON ; M. Dimitri ROLAND ;

Un règlement de surveillance de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) est élaboré pour chaque territoire géré par un service de prévisions des crues (SPC). Le SPC Oise-Aisne couvre le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne en amont du Val d'Oise.

Le règlement définit les différents niveaux de vigilance (vert, jaune, orange et rouge), les modalités de diffusion de l'information de la prévision des inondations sur chaque tronçon et le contenu des bulletins d'information qui sont publiés sur le site Vigicrues.

Les prévisionnistes se basent sur des données fournies par Météo France (radars et pluviomètres), par les DREAL (stations de mesures de niveaux d'eau et de débits), par les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques tels que VNF, l'Entente Oise-Aisne (Proisy, Longueil-Sainte-Marie et le réseau de mesure) et l'Agglomération de la Région de Compiègne (bassin des Muids).

L'échéance d'anticipation de la vigilance (couleur des tronçons) est de 24 heures pour tous les tronçons. Les prévisions sont produites pour 22 stations du bassin et les observations sont produites pour 39 stations. Les stations font l'objet d'observations et de prévisions à échéance allant de 24 à 72 heures.

Le règlement précise que le SPC Oise-Aisne transmet en temps réel à l'EPTB Oise-Aisne les données collectées aux stations de mesure, l'informe en cas d'aggravation du niveau de vigilance et, le cas échéant, analyse pour lui le risque de formation d'une deuxième onde de crue. Météo France met à disposition de l'EPTB Oise-Aisne des informations relatives aux précipitations observées et prévues pour l'aide à la surveillance et à la prévision des crues via une licence.

Les **modifications apportées** au règlement portent sur :

- Le **découpage du tronçon « Aisne moyenne »** qui devient :
  - « Aisne ardennaise » entre Mouron et la confluence avec la Vaux (Ecly),
  - « Aisne-Vaux » entre confluence avec la Vaux (Château-Porcien) et la confluence avec la Vesle (aval de Vailly-sur-Aisne).

Ce découpage du tronçon Aisne moyenne est proposé afin de remédier aux problèmes posés par sa trop grande longueur actuelle et mieux intégrer les apports de la Vaux. Des incohérences étaient régulièrement constatées entre la mise en vigilance du tronçon et la situation constatée localement. Par exemple, l'ensemble du tronçon pouvait être placé en vigilance jaune du fait de niveaux importants en amont alors que la zone aval n'était pas concernée par des débordements. Le découpage se fait au niveau de la confluence avec la Vaux, affluent important de l'Aisne en rive gauche en aval de Reims. Des débordements peuvent se produire dans la zone de la confluence et en aval sans pour autant induire des niveaux hauts en amont.

- 
- La **révision du statut d'une station** : la station de Goincourt sur l'Avelon, affluent du Thérain, perd son statut de station de prévision et devient une station d'observation.

**VU :**

- la délibération n°18-38 relative aux délégations données au Bureau ;
- la demande d'avis en date du 25 novembre 2019 du Préfet de la Région Grand-Est, concernant la révision du règlement d'information sur les crues du SPC Oise-Aisne ;

**Considérant :**

- que l'ouvrage d'écrêtement des crues de Montigny-sous-Marle sur la Serre a été inauguré le 28 novembre 2019 et est désormais opérationnel ;
- la nécessité de permettre une meilleure appropriation des données transmises lors des alertes de crues par la population et les acteurs de la gestion de crise ;

Après avoir délibéré,

**LE BUREAU**, à l'unanimité ,

- **Emet un avis favorable** au règlement d'information sur les crues du SPC Oise-Aisne **avec les réserves** ci-dessous :
  - L'ouvrage de Montigny-sous-Marle sur la Serre est désormais opérationnel et devrait figurer parmi les aménagements d'écrêtements des crues susceptibles d'avoir un impact sur les crues (article 3.2.1 et illustration 13 page 78) ;
  - L'altitude des zéros des échelles devrait être précisée dans l'annexe F du règlement pour que les valeurs des hauteurs relatives puissent être appréciées ;
  - L'annonce de crues devrait être donnée en altitude (en complément des hauteurs relatives) dans les bulletins afin de permettre une meilleure compréhension et appropriation de l'alerte par les acteurs locaux de la gestion de crise et les concitoyens.

Fait et délibéré, à SAMOUSSY, le 7 janvier 2020



JEAN MICHEL CORNET  
2020.01.07 17:48:28 +0100  
Ref:20200107\_172605\_1-1-O  
Signature numérique  
Directeur des Services

Jean-Michel CORNET